CCAS
Centre Communal d'Action Sociale

N° 54/2025

COMMUNE
de SAINT-YORRE

C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)
Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration
Séance du 1er décembre 2025

Date de la convocation : 25/11/2025
Nombre d'administrateurs : En exercice : 9 / Présents : 6 / Votants : 7

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Yorre, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Président :

Présents :
M. KUCHNA Joseph
Mme SALGUES Marinette
Mme GAILLOT Nicole
Mme MOUBAMBA Stéphanie
Mme CONDON Michèle
M. LABONNE Gérard

Absents excusés :
M. DESCAMPS Guillaume

Absents excusés ayant donné procuration :
Mme BRUYERE Mireille

Absents :
M. MARCAUD Hugues

5-CCAS : Aide au chauffage - revalorisation du montant pour l'année 2025-2026

Chaque année, le CCAS accorde une aide au chauffage aux personnes âgées de plus de 65 ans, sous conditions de ressources. La demande d'aide se fait en mairie sur la période du 1er octobre au 31 mars. Une seule demande par foyer et par période est acceptée. Cette aide est attribuée en fonction de l'évolution de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa).

Pour l'année 2025-2026, Monsieur le Président propose de fixer le plafond d'attribution de l'aide au chauffage à :

- 12 411,44 € pour une personne seule ;
- 19 268,80 € pour un couple.

En se basant sur l'augmentation annuelle de l'indice des prix à la consommation, il est proposé de fixer le montant de l'aide pour l'année 2025-2026 à **735,00 €.**

Le Conseil d'Administration est invité à approuver la revalorisation de l'aide au chauffage.

Vote **POUR** à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 2 décembre 2025

Le Président,

Joseph KUCHNA

La secrétaire de séance,

Stéphanie MOUBAMBA

REÇU EN PREFECTURE
le 03/12/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-003-260303581-20251203-DELIB54_25-

Centre Communal d'Action Sociale

COMMUNE
de SAINT-YORRE

REÇU EN PREFECTURE
le 03/12/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-003-260303581-20251203-DELIB54_25-